



QUEST

Confédération Paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne
et la défense de ses travailleurs

Membre de la Coordination européenne Via Campesina et de la Via Campesina

Invitation

Réunion « biosécurité et élevages de volailles »

Le lundi 22 mai 2017 à 14h

Salle « Brest » / FJT-Amitiés Sociales, 30 rue de Brest – 35000 Rennes

Pour ceux qui le souhaitent, possibilité de pique-niquer ensemble à partir de 12h30 au local de la Confédération Paysanne, 17 rue de Brest – 35000 Rennes

Suite aux deux derniers épisodes de grippe aviaire des **mesures de biosécurité** ont été rendues **obligatoires** dans tous les élevages de volailles en France. Nous avons été nombreux à dénoncer **l'impossibilité d'application de ces mesures, directement retranscrites des élevages industriels à nos petits élevages en autarcie¹ et en vente directe**. Nous en entrevoyons déjà les **conséquences : arrêt ou diminution de l'activité, abandon de l'installation d'atelier volailles**.

Au-delà de la problématique spécifique « grippe aviaire », les producteurs de volailles-œufs en plein air et/ou en vente directe sont confrontés à un certain nombre de **démarches, contraintes, normes, ... souvent inadaptées aux pratiques réelles** et remettant en cause la viabilité technique, économique, ...de leur structure.

Notre métier et notre production de qualité sont en danger !

La Confédération paysanne élabore actuellement au niveau national un guide des bonnes pratiques de biosécurité pour ces élevages ; cet outil *permettra une clarification de ce qui est faisable et adapté aux petits élevages en matière de biosécurité et sera proposé* à l'ITAVI (Institut Technique de l'Aviculture), la DGAL (l'administration du ministère de l'agriculture), aux experts de l'ANSES et au prochain Ministre de l'Agriculture.

Tous les éleveurs, confrontés aux difficultés d'application des mesures de biosécurité sont invités !

A l'ordre du jour :

- Point sur les difficultés rencontrées en matière de biosécurité par les élevages de volailles plein air/vente directe
- Etat des lieux des démarches déjà effectuées auprès de l'administration entre autres et des réponses obtenues
- Travail en groupe sur le Guide des bonnes pratiques de biosécurité ; à partir d'exemples concrets. Venez avec votre plan de biosécurité !
- Stratégie de communication/actions pour porter les revendications/propositions d'alternatives des éleveurs

Pour des raisons pratiques, merci dans la mesure du possible de vous inscrire auprès d'Anne (02.99.51.43.72)

¹ Nous reprenons la définition de l'élevage autarcique de l'ITAVI : « j'éleve des poussins ou des démarrés, je les abats à la ferme ou en abattoir extérieur. Je ne vends pas d'animaux vivants à des professionnels »